

**ASSEMBLÉE NATIONALE**8 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° AS443

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Hetzel, rapporteur

-----

**ARTICLE 5**

I. – À l’alinéa 12, substituer aux mots :

« les personnels placés sous leur autorité chargés »

les mots :

« le personnel placé sous leur autorité chargé ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 15, 35, 38, 65 et 68.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.